



Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Réunions intersessionnelles | 20-22 juin 2022

Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Genève

Informations Administratives

1. Nature des Réunions

Les Réunions intersessionnelles sont organisées conformément à la décision prise à la troisième Conférence d'examen de 2014 de « tenir des réunions informelles entre sessions chaque année, de préférence après le 30 avril, date à laquelle les rapports sur la transparence sont présentés », et d'envisager que « ces réunions puissent inclure un segment thématique et un segment préparatoire ». Le 19 novembre 2021, la dix-neuvième Assemblée des États parties a décidé de fixer les Réunions intersessionnelles du 22 au 24 juin 2022 à Genève, en Suisse, sous réserve de la disponibilité d'un centre de conférences. Le 7 février 2022, la Présidente de la vingtième Assemblée des États parties a indiqué que ces dates devaient être modifiées en raison des difficultés à trouver des installations adaptées.

Les Réunions intersessionnelles se dérouleront sur trois jours, du 20 au 22 juin 2022. Le 21 juin, deux discussions thématiques seront organisées afin de pouvoir échanger de façon plus approfondie sur des sujets importants relatifs à l'application de la Convention.

2. Format des Réunions

Les Réunions intersessionnelles se tiendront en présentiel. Si certains participants n'ont pas la possibilité d'être présents, il leur sera possible de suivre les réunions en ligne.

3. Participation

Les Réunions intersessionnelles sont ouvertes aux États parties, aux États qui ne sont pas parties à la Convention, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales intéressées.

4. Inscription

Veillez-vous inscrire en ligne **au plus tard le 10 juin 2022** en utilisant l'adresse suivante : <https://new.apminebanconvention.org/en/intersessional-meetings/2022-im/>

5. Coûts

Les délégations n'ont aucun coût à supporter pour leur participation aux Réunions intersessionnelles. Les coûts relatifs à l'organisation et à l'interprétation sont couverts par les contributions de la Suisse au CIDHG.

6. Lieu

Les réunions de travail intersessions se tiendront dans les locaux de l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), au 34 chemin des Colombettes à Genève, dans la salle de conférence de l'OMPI.

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Chemin Eugène-Rigot 2C | P.O. Box 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 730 93 11
f. + 41 (0)22 730 93 62 | isu@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org

7. Langues

Conformément à la pratique habituelle, un service d'interprétation en arabe, en français, en anglais, en russe et en espagnol sera assuré durant les Réunions intersessionnelles.

8. Voyage et hébergement

Les participants devront supporter eux-mêmes leurs frais de déplacement et d'hébergement et prendre leurs dispositions pour disposer d'une couverture médicale adéquate pendant leur séjour en Suisse. Plusieurs autres événements majeurs se tiendront à Genève au mois de juin. Il est conseillé aux délégations de réserver leur hébergement dès que possible.

À compter du 2 mai 2022, il n'y aura plus de restrictions liées à la COVID pour entrer en Suisse.

Pour plus d'informations concernant les voyages vers la Suisse, veuillez consulter le site suivant : <https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/themen/einreise/faq.html>

9. Dispositions en matière de visas pour la Suisse

Les participants nécessitant un visa pour entrer en Suisse et des visas de transit devront prendre eux-mêmes leurs dispositions. Depuis l'association de la Suisse aux Accords de Schengen, la réglementation Schengen s'applique pour l'entrée dans le pays. La procédure d'obtention d'un visa Schengen peut prendre jusqu'à 21 jours une fois la demande déposée. Par conséquent, il est fortement recommandé aux délégués de contacter dès que possible la représentation suisse dont relève leur lieu de résidence pour s'informer sur les procédures de demande de visa et les documents à fournir. Le site Internet du Département fédéral suisse des Affaires étrangères contient des informations sur les dispositions relatives aux visas, les formulaires de demande de visa et la liste des représentations suisses à l'étranger : <https://www.eda.admin.ch/eda/en/fdfa/entry-switzerland-residence/visa-requirements-application-form.html>

10. Arrivée à Genève

Les délégués peuvent obtenir un billet à l'aéroport de Genève pour se rendre dans le centre de Genève par les transports publics (bus, tram et train). Le distributeur de billets se trouve dehors de l'aéroport dans la zone publique. Un taxi peut vous conduire de l'aéroport au centre-ville en 15 minutes pour environ 35 CHF. Pour plus d'informations sur les transports publics de Genève, veuillez consulter le site www.tpg.ch. Les délégués peuvent également obtenir un pass gratuit pour les transports publics genevois auprès de leur hôtel pour toute la durée de leur séjour.

11. Événements parallèles

Des informations concernant les événements parallèles ouverts à tous les délégués seront mises en ligne sur le site Internet de la Convention dès que les données seront disponibles. Si vous souhaitez réserver une salle pour un événement parallèle ou une autre réunion, veuillez remplir le formulaire de demande de salle pour un événement parallèle et le transmettre à l'ISU (isu@apminebanconvention.org) **au plus tard le 27 mai 2022**. Il est déconseillé d'organiser un événement ou une réunion parallèle qui se tiendrait simultanément aux réunions de travail intersessions.

12. Questions à propos du programme des réunions de travail intersessions

Pour toute question concernant le contenu du programme des réunions, veuillez contacter l'ISU (isu@apminebanconvention.org).